

## information CORONAVIRUS



Chères Leffrinckouckaises,  
Chers Leffrinckouckois,

Les maires de la Communauté urbaine et le Préfet du Nord se sont accordés sur un dispositif sanitaire renforcé, adapté à l'agglomération dunkerquoise, pour éviter des mesures nationales plus restrictives pour le quotidien des populations.

**Ce plan local, adapté aux caractéristiques de l'agglomération dunkerquoise, en termes de densité de population et d'activités sociales, sportives, économiques et commerciales notamment entrera en vigueur ce mercredi 30 septembre et sera soumis à une évaluation hebdomadaire de la Préfecture.**

**En quoi consiste ce renforcement des mesures de lutte contre la propagation du virus et de contrôle ?**

L'obligation du port du masque dans les lieux publics clos, les transports publics, devant les écoles, sur les marchés, les braderies et les brocantes, sur les parkings des hypermarchés et supermarchés est maintenue.

Un modificatif à l'arrêté préfectoral élargira l'obligation de port du masque à certaines zones du centre ville de Dunkerque, mais également aux files d'attente et attroupements de toute nature.

La jauge maximale des grands événements est ramenée à 1 000 personnes sur le territoire de la CUD, dans le respect d'un protocole sanitaire.

Les maires de l'agglomération dunkerquoise encouragent l'annulation (ou le report au-delà du 15 octobre) de toutes les manifestations dans les lieux clos.

Pour celles qui auront lieu malgré tout :

- pour les événements à caractère professionnel et associatif la jauge maximale dans les salles est fixée sur la base de 4 mètres carrés par personne.
- pour les événements festifs ou familiaux, la jauge à 30 personnes s'applique pour les salles des fêtes ou salles polyvalentes.

Les consignes sanitaires en vigueur dans les bars, restaurants et salles de sport privées restent inchangées et feront l'objet d'un contrôle renforcé.

Après 20h, l'interdiction de vente d'alcool à emporter, sa consommation sur la voie publique et l'interdiction de diffusion de musique amplifiée sont élargies à l'ensemble des communes de la CUD.

Les règles d'utilisation des gymnases et piscines restent inchangées, dans le strict respect des gestes barrières.

**information**  
**CORONAVIRUS**



Une évaluation de la pertinence de ces dispositifs sera effectuée toutes les semaines en fonction de l'évolution du taux d'incidence dans la population de la CUD, du taux d'incidence chez les personnes de plus de 65 ans et du niveau d'occupation des lits de réanimation par des personnes atteintes de la Covid-19.

**Les maires de la CUD réaffirment leur unité et leur engagement commun face à la crise sanitaire et tiennent à rappeler à leurs concitoyens que la lutte contre la propagation du virus est l'affaire de tous. Elle repose sur une responsabilité individuelle et collective.**

C'est collectivement, dans nos comportements quotidiens que nous pourrons enrayer une deuxième vague et la propagation du virus dans notre agglomération.

C'est collectivement que nous pourrons **éviter ces prochains jours de nouvelles mesures plus restrictives qui risqueraient de venir bouleverser un peu plus encore notre vie quotidienne, nos relations avec nos proches et nos familles, mais aussi la vie de nos commerces et de nos entreprises.**

Comptant sur votre civisme et votre sens de la solidarité, je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

**Le Maire,**  
**Olivier Ryckebusch**